

**Adresse du bien**

Quai de Seine  
93 400 SAINT-OUEN

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**



**DOSSIER D'INFORMATION  
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS  
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :  
**15 décembre 2020**

**UBYRISK**  
Consultants

UBYRISK Consultants  
9, Grillet  
33 910 St Martin de Laye  
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85  
<http://www.catnat.net>  
@ : [contact.catnat@gmail.com](mailto:contact.catnat@gmail.com)

## **SOMMAIRE**

### **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

# Etat des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble  code postal ou Insee  commune

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   

 prescrit       anticipé       approuvé       date

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations       autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   

 prescrit       anticipé       approuvé       date  /  /

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations       autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non   

 prescrit       anticipé       approuvé       date  /  /

<sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :  
 mouvement de terrain       autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
 effet toxique       effet thermique       effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- |               |                                     |               |                          |               |                          |               |                          |               |                          |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| <b>zone 1</b> | <input checked="" type="checkbox"/> | <b>zone 2</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 3</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 4</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 5</b> | <input type="checkbox"/> |
| très faible   |                                     | faible        |                          | modérée       |                          | moyenne       |                          | forte         |                          |

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte du zonage PPR Inondation de la Seine  
Périmètre de risque 111-3 lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien  
Zonage d'étude dans le cadre de la révision du PPR mouvements de terrain  
Projet de PPR argile à l'échelle départemental

vendeur / bailleur

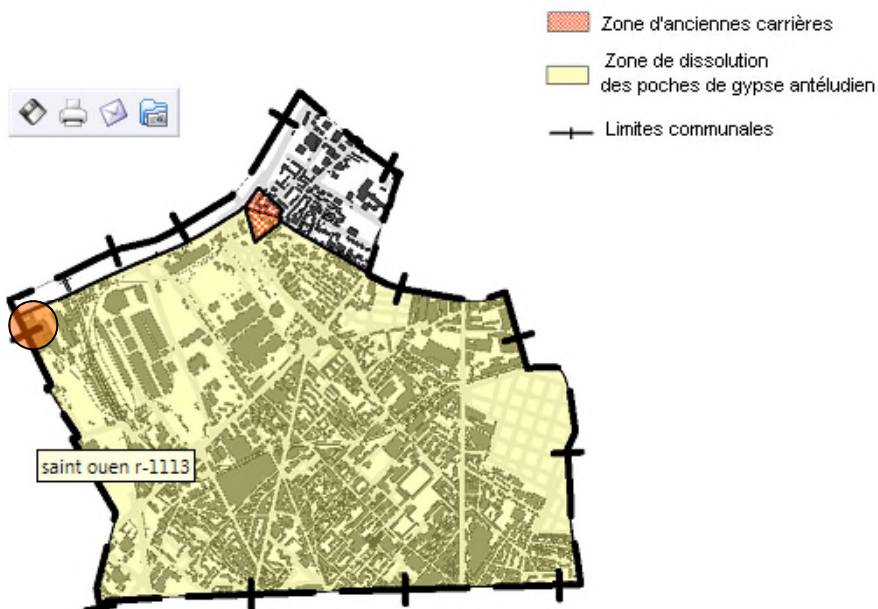
date / lieu

acquéreur / locataire

15/06/2020

## Saint-Ouen

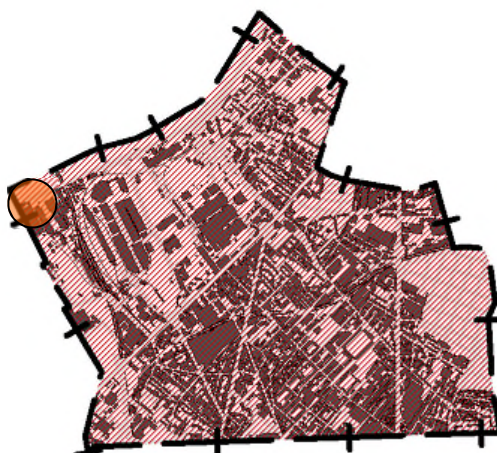
Périmètre de risque liés à la présence d'anciennes  
carrières et à la dissolution gypse antéludien  
valant PPR approuvé



Sources : Aléas DDE 93 / IGC  
BD Topo Pays © IGN 2002

## Saint-Ouen

Zonage d'étude dans le cadre de l'élaboration du plan de  
prévention des risques de mouvements de terrain



Sources : DDE 93 / GEP  
BD Topo Pays © IGN 2002





Préfecture de Seine-Saint-Denis

### Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement direct de la Seine

**PROJET**

commune de SAINT-OUEN

#### CARTE DES ALÉAS

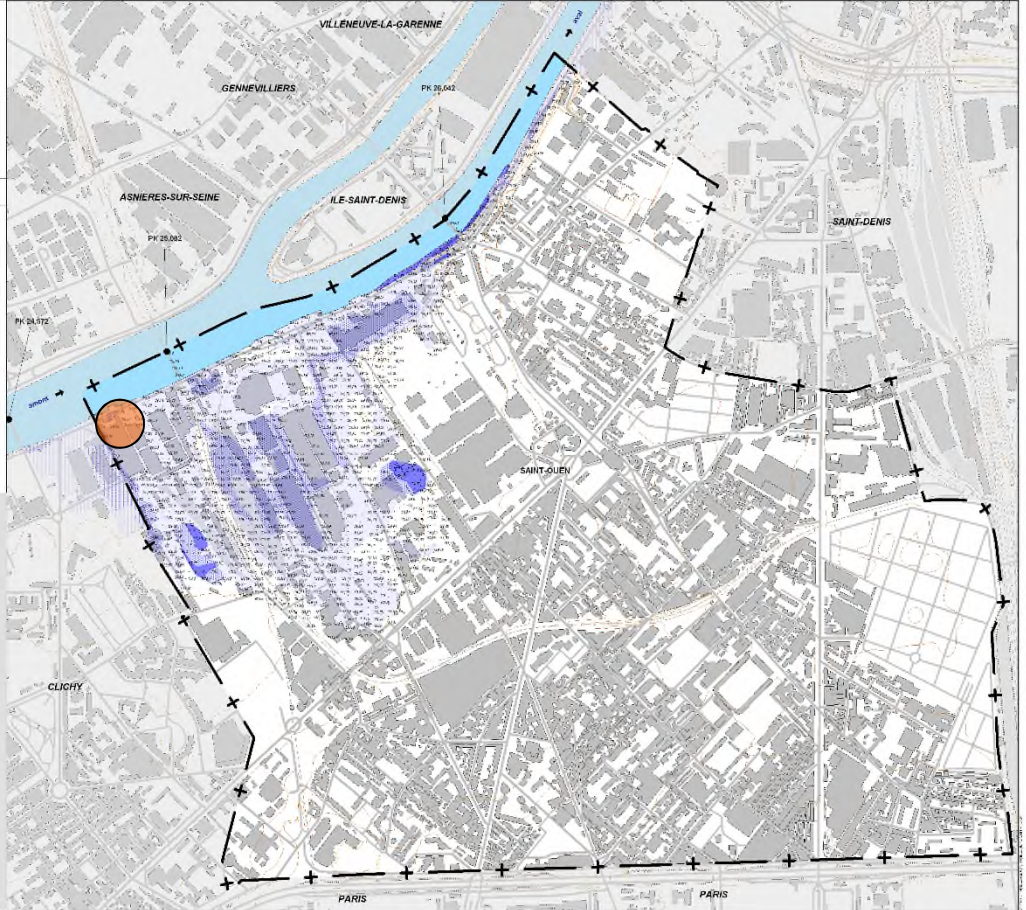
- ALÉAS TRÈS FORTS (H > 2m)
- ALÉAS FORTS (1m < H < 2m)
- AUTRES ALÉAS (H < 1m)

Plan Niveau Eau Courant (PNEC) pour la crue de 1910

PK	PK 25,000	PK 25,050	PK 25,100	PK 25,150	PK 25,200
1910	1910	1910	1910	1910	1910
1910	1910	1910	1910	1910	1910
1910	1910	1910	1910	1910	1910

- Limite communale
- - - - - Courbe de niveau
- Point coté (NGF normal)
- Point kilométrique

Échelle : 1:5000



**ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 1982**

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	23/06/1983	23/06/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	18/07/1994	18/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	19/07/1994	19/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	02/07/2003	02/07/2003	03/12/2003	20/12/2003



**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES**

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

**Adresse de l'immeuble :**

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**  
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation  
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/05/1983	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/08/1983	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/1983	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/09/1987	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/10/1992	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/1994	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/07/1999	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/12/2003	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

**Etabli le :** .....

**Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire**

**Nom et visa du vendeur ou du bailleur**

